

Communiqué de presse

Sujet	Convention européenne du territoire / convention d'Arhus
Questions	Martin Bäumlé, Conseiller national, Tél +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tél +41 31 322 60 57, E-mail schweiz@grunliberale.ch , www.grunliberale.ch
Date	13 septembre 2012

Les Vert libéraux se réjouissent des décisions importantes prises en matière d'environnement et au sujet de la Convention européenne du territoire et de la convention d'Arhus

Les Vert libéraux se réjouissent de la ratification de la Convention européenne sur le territoire par le Conseil national. De même, ils relèvent avec satisfaction l'entrée de la Suisse dans la convention d'Arhus. Il est cependant regrettable et incompréhensible sur un point de vue fédéral que la loi sur l'aménagement du territoire ait été adoucie en matière de détention de chevaux. Dans ce domaine, le Conseil national souhaite restreindre la compétence des cantons.

En allant vers une ratification de la Convention européenne du territoire, le Conseil national fait preuve d'une nouvelle perception du paysage. En plus de valoriser les aspects écologiques et culturels de ce dernier, la convention met également l'accent sur les bénéfices pour la population et le rôle que joue le paysage en tant qu'espace économique, tout en respectant explicitement le principe de subsidiarité et les structures et procédures existantes de l'Etat. Les fondements institutionnels et juridiques des moyens de mise en pratique qui existent au niveau fédéral et cantonal tiennent d'ores et déjà compte de l'essence de la convention, c'est pourquoi elle n'entraîne ni des besoins accrus en personnel ou en budget, ni d'actions juridiques supplémentaires. La convention contribuera à attirer l'attention sur le maniement durable du paysage. Pour la Suisse, pays en plein milieu de l'Europe, la collaboration avec les états frontaliers telle qu'elle est établie par la convention joue un rôle essentiel. De plus, au niveau européen, la convention soutient les efforts menés par les plus jeunes membres de l'UE en matière de politique environnementale. Ces efforts vont dans le sens des projets de coopération de la Suisse.

Pour les Vert libéraux, les pas faits en direction de la convention d'Arhus sont importants et justifiés. La Suisse correspond d'ores et déjà à la majorité des critères établis par la convention d'Arhus – ainsi, seules très peu d'adaptations supplémentaires seront nécessaires. La ratification de cette convention est cependant d'une grande importance dans le sens où elle permet à la Suisse d'exercer une plus grande pression sur les pays qui ne remplissent pas encore les critères de la convention. Les Vert libéraux auraient préféré éviter les réserves énoncées quant au dossier de l'énergie nucléaire, dans la mesure où la Suisse aurait grand intérêt à participer plus activement aux débats, notamment pour ce qui est de la centrale nucléaire de Fessenheim se trouvant dans une région frontalière de la Suisse. Dans une perspective pragmatique et orientée vers une solution subjective de réunir une majorité, les Vert libéraux acceptent cependant la proposition du Conseil fédéral.

Les Vert libéraux regrettent cependant l'adoucissement incompréhensible de la loi sur l'aménagement du territoire en matière de détention de chevaux, où le Conseil national vient de limiter les compétences des cantons. C'est pour cette raison que les Vert libéraux ont refusé la proposition et attendent désormais que le Conseil des Etats établisse des corrections allant dans le sens de plus de compétences pour les cantons.